

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00462

Numéro SIREN : 810 108 969

Nom ou dénomination : 2.M.I. AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/005996

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2.M.I. AUTOMOBILES Néant *

Adresse de l'entreprise 756 ROUTE D'UZES 30500 SAINT-AMBROIX

Numéro SIRET * 8 1 0 1 0 8 9 6 9 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	7 495	3 060	4 435	5 425
	Immobilisations financières * (1)	040	042	49		49	49
	Total I (5)	044	048	7 544	3 060	4 484	5 474
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	070	28 293	1 107	27 185	26 237
	Autres * (3)	072	074	2 911		2 911	4 550
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	11 371		11 371	3 826
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	42 574	1 107	41 467	34 613
	Total général (I+II)	110	112	50 118	4 167	45 951	40 087

		PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500		500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		50			
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132		6 201			
	Report à nouveau	134		5 847		5 847	
	Résultat de l'exercice	136		2 510		6 251	
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		15 108		12 598
		Total II	154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		10 618		12 640	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172		20 225		14 850	
Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		30 843		27 489	
	Total général (I + II + III)	180		45 951		40 087	

RENOUVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	817
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2.M.T. AUTOMOBILES

Exercice N clos le
[3 1 1 2 2 0 1 7]

Exercice N-1 clos le
[3 1 1 2 2 0 1 6]

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	97 434	99 207
Production vendue { biens services * }	215 217	214 218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *		224		
Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230	47	1 084
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	144 182	152 891
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	79 615	89 359
Variation de stock (marchandises) *		236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		46
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	19 965	21 167
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 471)	243	244	3 201	2 173
Rémunérations du personnel *		250	27 989	26 039
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	7 687	6 786
Dotations aux amortissements *		254	1 807	1 061
Dotations aux provisions		256	1 107	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259 260	262	165	12
Total des charges d'exploitation (II)		264	141 537	146 642
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	2 645	6 248
Produits financiers (III)		280	1	4
Produits exceptionnels (IV)		290		
Charges financières (V)		294	13	0
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347 348	300		
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	124	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	2 510	6 251
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 510	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles *		322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	124	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248 }	247	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
Entreprise nouvelles (44, sexties) 986 { Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138 }	986	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981 { Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991 }	981	989		990
Divers ZFA dont (44 quaterdécies) 345 { Investissements outre-mer 344 } { Créance due au report en arrière du déficit 346 }	345	344 346		350
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655	655			1 807
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	827	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	827	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SASU 2.M.I. AUTOMOBILESNéant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 678	442	817	444		446	7 495	7 495
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	49	482		484		486	49	49
TOTAL		490	6 727	492	817	494		496	7 544	7 544
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 253	532	1 807	534		536	3 060	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	1 253	572	1 807	574		576	3 060	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés		650		652	1 107	654		656	1 107
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL				680		682	1 107	684		686	1 107

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (R. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	28 849
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	17 644
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 1 0 1 0 8 9 6 9 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

ADRESSE (voie) 756 ROUTE D'UZES

CODE POSTAL 30500

VILLE SAINT-AMBROIX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom patronymique BESSE Prénom(s) MANON

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 210691 N° Département 30 Commune ALES Pays FRANCE

Adresse : N° 786 Voie CHEMIN GAS GARDONNET

Code postal 30100 Commune ALES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €
SIÈGE SOCIAL : 756 route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX
RCS NIMES 810 108 969

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-sept juin,

A 18 h 00,

L'actionnaire unique de la SAS 2.M.I. AUTOMOBILES, société par actions simplifiée au capital de 500 €, divisé en 100 actions de 5 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur la convocation de la gérance.

Est présente :

Mlle BESSE Manon propriétaire de 100 actions

seule actionnaire de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Mlle BESSE Manon, Présidente actionnaire.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice,
- ◆ Approbation de la rémunération de la gérance,
- ◆ Questions diverses,
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ◆ l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017,
- ◆ le rapport de gestion établi par la gérance,
- ◆ approbation de la rémunération de la gérance,
- ◆ Le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, la présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Présidente sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la présidence, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de **2 510 €**

Affectation proposée par la Présidente :

- **Autres réserves 2 510 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que la Présidente ne s'est attribuée aucune rémunération au cours de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

M. BESSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Besse', written in a cursive style.

SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €

SIÈGE SOCIAL : 756 route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX

RCS NIMES 810 108 969

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2018

Mademoiselle,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales, à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société ainsi que des résultats de notre gestion et pour soumettre à votre approbation, les comptes clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale a été convoquée suivant les formes statutaires ; tous les documents, pièces et renseignements ont été mis à votre disposition dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

I/ SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les produits d'exploitation hors taxes réalisés au cours de l'exercice se sont élevés à **144 182 €**.

Compte tenu des charges d'exploitation qui se sont élevées à : **141 537 €**

Le résultat d'exploitation ressort à **2 645 €**

Le résultat financier étant de **(12) €**

Le résultat exceptionnel étant de **0 €**

et l'impôt sur les bénéfices de **124 €**

il en découle un **résultat net** de **2 510 €**

II/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons aucun fait à signaler susceptible de remettre en cause le résultat dégagé au 31 décembre 2017 ou de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

III/ PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes d'évaluation que ceux des exercices précédents.

IV/ AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de **2 510 €** de la manière suivante :

■ **Autres réserves** **2 510 €**

HB

V/ RAPPELS DES RESULTATS ET DES DIVIDENDES

Rappel des résultats des cinq derniers exercices :

EXERCICES	BENEFICE/PERTE	RESULTAT
31/12/2016	BENEFICE	6 251 €
31/12/2015	BENEFICE	5 847 €

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été fait de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions soumises à vos suffrages.

La Présidente



SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €
SIÈGE SOCIAL : 756 route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX

RCS NIMES 810 108 969

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2018

RESOLUTION

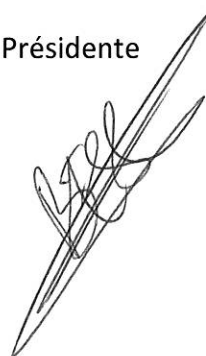
L'assemblée, statuant sur l'emploi du résultat de l'exercice arrêté le 31 décembre 2017, s'élevant à **2 510 €**, décide de l'affecter de la manière suivante :

Autres réserves 2 510 €

Il ne sera procédé à aucune distribution de dividende aux actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La Présidente



MB